



**Considérant** que la régularisation devant notaire de ce droit de passage incontestable, ne porte pas atteinte à la propriété communale sur l'extrémité de ce terrain,

**Considérant** que l'absence de servitude aurait comme conséquence un enclavement de la propriété VIVEN cadastrée AN 173 et 174,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la régularisation de cette servitude de passage.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**Approuve** la régularisation d'une servitude de passage et de tous réseaux en tréfonds, localisés sur le plan annexé à la présente d'une dimension d'environ 16 m x 5 m,

**Approuve** la régularisation pour l'euro symbolique,

**Dit** que les frais des formalités liées à la régularisation seront à la charge du demandeur.

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**